



France Travail  
Bourgogne Franche Comté

# ALLEZ SAVOIR !

## PAIEMENTS SPECIFIQUES



### SUR LA PAIE DU 23 DECEMBRE 2024

#### **Solde de la prime 13ème mois :**

Un acompte de 60% a été versé en novembre. Restera donc 40% mais sur lesquels seront prélevés l'intégralité des cotisations et le prélèvement à la source.

#### **Prime de Partage de la Valeur (PPV) :**

Pour tout agent public ou privé présent à l'effectif le 20 décembre 2024 et à temps plein, présent pendant toute la période de référence (du 1er décembre 2023 au 30 novembre 2024)

- 800 € pour les agents privés de niveau A à D et pour les agents publics de catégorie 1 et 2
- 500€ pour les agents privés à partir du niveau E et pour les agents publics de catégorie 3 et 4

Le montant est proratisé au temps partiel (hors temps partiel thérapeutique) et aux mois de présence pour les agents entrant en cours d'année.

Prime exonérée de cotisations sociales, mais soumise à CSG-CRDS, ainsi qu'à l'impôt sur le revenu.

#### **Rachat JRTT :**

Paie des 1 ou 2 JRTT pour les agents de droit privé (hors forfait cadre) qui en auront fait la demande.

#### **Prime PVI (Part Variable Individualisée) :**

Paie de la PVI liée à la manière de servir pour les agents de droit public

### SUR LE DEBUT 2025

#### **Forfait Mobilité Durable :**

Pour tout agent public ou privé qui a fait la demande avant le 31 décembre 2024. A ce jour, le modèle d'attestation 2024 n'est pas encore mis à disposition dans l'intranet.

Indemnité jusqu'à 300 euros



#### **Prime d'intéressement et complément de prime variable et collectif :**

- Agent de droit privé ayant au moins 3 mois d'ancienneté.
- Le montant est en fonction de l'atteinte des objectifs des indicateurs (ACO2, ENT2, IND2, RSE : sensibilisation des agents à la RSE, Social : temps de présence en formation),
- Proratisé en fonction de la quotité de temps de travail et de la présence sur l'année

Versement au plus tard en avril pour les agents de droit privé et les agents de droit public, percevront le complément de prime variable et collectif en mars.

Le calendrier des paies 2025 n'est pas encore paru mais vous pourrez le trouver plus tard dans l'intra national en tapant dans la barre de recherche : "Le calendrier national de paie".